CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2012 CHALONVILLARS (70400)

Tous les membres étaient présents ou représentés.

Liraud/Eysi :

La famille Liraud a contesté le permis de construire de la famille Eysi auprès du tribunal administratif de Besançon. Les honoraires de l'avocat de la commune pour la défense se montent à 1500 euros.
Le tribunal (audience du 18/10 et lecture du 15/11) a rejeté la requête et condamné la famille Liraud à verser 750 € à Monsieur Eysi et 750 € à la commune de Chalonvillars (somme qui sera reversée à notre assurance).

Participation assainissement collectif (Maisons neuves)

Chaque année le Conseil Municipal se prononce sur les augmentations pour l'année suivante.
La P.A.C est portée de 3500 euros à 3600 euros, pour les permis accordés à compter du 01/01/2013

Recensement de la population :

La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) : La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations. L'objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Mode d'emploi

1- Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.
2- Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
3- L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :

- le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. L'agent recenseur dépose une « feuille de logement » par logement
- le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.

Ces deux questionnaires sont accompagnés d'une notice d'information sur le recensement.

La population est recensée par l'INSEE tous les 5 ans. Le recensement se fera du 15 janvier 2013 au 16 février 2013. Les 3 agents recenseurs (Mlle Chloé MILBERGUE, Mlle Claire VERCHOT, M. Jean-Louis DEMOUGE) de la commune auront une carte nominative, merci de leur réserver un agréable accueil.

Plan de protection atmosphère aire urbaine (PPA)

Monsieur le Préfet de Région a informé toutes les communes de l'aire urbaine sur une préoccupation majeure qui est la qualité de l'air par la circulaire du 18-11-2011.
Interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre dans les périmètres des PPA.
Parmi les multiples sources d'émission de particules, la combustion à l'air libre de végétaux, à priori anodine, contribue aux émissions de plusieurs polluants.
Les conditions de brûlage de déchets verts sont très peu performantes et émettent nombre d'imbrûlés notamment si les végétaux sont humides. L'aire urbaine est bien équipée en déchetterie.
Une enquête publique sur ce sujet aura lieu du 3 janvier 2013 au 6 février 2013.
En conséquence pour être en conformité avec la décision préfectorale :

Vous devrez au 1er janvier 2013 transporter vos déchets verts, vos gravats, vos pneus de voiture, dans les déchetteries d'Héricourt ou de Saulnot.

Rappel des **horaires d'hiver :**

Saulnot : mardi de 14h à 17h30
samedi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Héricourt : lundi de 14h à 17h
mardi à vendredi de 09à 12h et de 14h à17h
samedi de 9h30 à 17h

Le dépôt de Chalonvillars n'acceptera que :
La ferraille dans la benne spécifique,
Les plastiques, les meubles stratifiés démontés dans la benne tout venant.

Haut débit :

Simple dans sa conception/compliqué dans sa réalisation, Pourquoi ?
Aujourd'hui toutes nos lignes arrivent dans la cabine rue principale. C'est ce que les spécialistes nomment « sous répartiteur », de ce sous répartiteur elles vont à Belfort , rue Strolz dans le central France Telecom, équipé de DSLAM (carte électronique)

Pour obtenir du haut débit, il est nécessaire de s'affranchir de la distance qui sépare Chalonvillars de Belfort par une liaison fibre optique et équiper le sous répartiteur de Chalonvillars de DSLAM.
Ce que les spécialistes nomment NRA MED (nœud raccordement abonné, monté en débit 8 à 18 méga aujourd'hui 18 à 40 méga demain).

C'est ce que nous demandons depuis 10 ans.
France Télécom ne nous a jamais entendu et ne nous entendra pas, puisque c'est l'aire urbaine qui a la délégation de service et qu'elle a choisi : Alliance Connectique pour la couverture haut débit :
- par la fibre pour les zones artisanales
- par le WIFI MAX pour les particuliers,

En juillet 2012 l'aire urbaine a proposé la couverture de Chalonvillars en Wifi Max par l'intermédiaire de 5 antennes à construire.
Nous avons redit notre préférence pour la solution filaire et demandé son chiffrage.
Alliance connectique a chiffré l'opération à 320 000 €.
Viennent en déduction le coût des antennes non posées 240 000 € (5 sur chalonvillars, 1 sur Evette-Salbert, 1 sur Coisevaux, 1 sur Vyans le Val, ces 2 dernières renonçant au Wifi Max).

Il reste donc 80 000 € à financer, la communauté de communes (CCPH) pourrait en financer 50%, la commune de chalonvillars s'engage à financer les 50 % restant soit 40 000 €. Si le projet reçoit des subventions, elles seront partagées entre la commune et la CCPH.
Délai de livraison 12 mois après commande ferme.

Infos de dernière minute :

Des personnes âgées habitant le village ont des besoins ponctuels de déneigement, si des bénévoles veulent rendre ce service ils peuvent nous en faire part en Mairie.

PERMANENCE INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Lundi 31 décembre de 10 h à 12h Fermeture du secrétariat l'après midi

Vœux du Maire : Vendredi 11 janvier 2013 20h à la salle polyvalente

Pour lire les comptes-rendus futurs allez sur notre site http://www.mairie-chalonvillars.e-monsite.com

Meilleurs Vœux 2013